

## Programmes des candidats à l'élection présidentielle concernant les politiques de réadaptation et du handicap - Avril 2017

*PSH = Personne en situation en handicap – AAH = Allocation Adulte Handicapé - MDPH = Maison départementale des personnes handicapées*

	Fillon	Macron	Mélenchon	Le Pen	Hamon
<b>Prévention dans le domaine de la santé</b>			Suivi médical durant les grossesses, en particulier pour les femmes exerçant des travaux pénibles, lors de l'accouchement. Respect de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Renforcer l'indépendance de la médecine du travail et renforcer les capacités de l'Inspection du travail. Recherche en matière de sécurité automobile et renforcer les mesures de sécurité routière.		
<b>Populations ciblées</b>	Autisme	Pas de populations spécifiquement ciblée	Plans Polyhandicaps, Plan Autisme, Maladies rares...	Pas de populations spécifiquement ciblée	P. Sourdes malentendantes, autisme, polyhandicap
<b>Soins, santé Prévention, Soins primaires Recherche</b>	Améliorer l'accès aux soins. Mettre en place sur chaque territoire de santé un réseau ville-hôpital de soins adaptés aux spécificités des différents handicaps. Valoriser le développement de consultations adaptées dans les établissements. Inclure dans la certification des établissements de santé par la Haute Autorité de Santé un critère d'accès et d'adaptation aux handicaps. Inciter les professionnels de santé à se former aux soins de ces publics spécifiques et les identifier auprès du grand public.	Amplification des actions incitatives en faveur de l'accessibilité des cabinets médicaux, de la formation des médecins aux spécificités de l'examen de la personne handicapée. Poursuite de l'inventaire pour la revalorisation des actes longs. Financement d'appels à projet pour le développement d'appareils médicaux adaptés et innovants.	Urgence sur la situation des femmes en situation de handicap Accès aux soins et à la santé, à la maternité, à la vie de famille, à une formation puis un emploi sont véritablement des obstacles du quotidien qui sont d'autant plus aggravés pour les femmes. Créer les conditions d'un débat républicain autour de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap	Lutte contre le renoncement aux soins et la désertification, contre les inégalités formation des professionnels de santé adaptée Négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie, les consultations « difficiles » pourront être revalorisées.	

<p><b>Soins spécifiques et Réadaptation</b></p>	<p>Favoriser l'émergence des innovations technologiques et de la conception universelle de biens et de services en matière de handicap. Créer un label spécifique et coordonner les incubateurs qui accueillent des start-ups dans le domaine du handicap. Structurer, fédérer et coordonner l'effort de recherche médicale sur les handicaps.</p>	<p>Evaluation des techniques et méthodes de prise en charge des handicaps (rééducation, réadaptation, réhabilitation cognitive et/ou comportementale) par des travaux encadrés par des enseignants chercheurs. Ce plan visera à ne plus proposer que les techniques les plus efficaces. Développement de structures de recherche (écoles universitaires favorisant la collaboration de professeurs de Médecine Physique et de Réadaptation, en lien avec d'autres spécialités - par exemple l'ingénierie ou la physiologie.</p>	<p>Mettre en œuvre la prise en charge par la Sécurité sociale des frais de psychomotricien, d'ergothérapeute, et de psychologue, et de tous les équipements nécessaires à la vie quotidienne.</p>		
<p><b>Accessibilité</b></p>	<p>Garantir la mise en œuvre effective de l'accessibilité fixée par la loi. Tout espace public doit être accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès aux transports en commun sera facilité. L'allègement des normes d'habitabilité et d'accessibilité sur les logements neufs visera à favoriser la modularité des habitats privés et à faciliter ainsi l'intégration, ou l'inclusion des personnes en situation de handicap. La mise en œuvre de ces objectifs sera animée, évaluée, suivie et diffusée dans la transparence par le préfet dans chaque département.</p>	<p>Priorité à l'accessibilité des transports publics et de la voirie. Accompagnement des collectivités locales pour qu'elles fournissent une solution d'accessibilité à leurs habitants. Investissements pour l'accessibilité numérique. Plateforme numérique collaborative pour généraliser des bonnes pratiques locales.</p>	<p>Les préfets pourront imposer les travaux et fermer les bâtiments privés ne respectant pas la loi, et imposer un plan de mise en accessibilité des transports Formation initiale et continue obligatoire des architectes et des professionnels du cadre bâti à l'accessibilité pour tous et au design universel. Systématiser les commissions municipales d'accessibilité, (logement, voirie, sport, loisirs et de tourisme). Rendre véritablement accessibles les élections en appliquant le concept d'accessibilité universelle à l'ensemble du dispositif d'une campagne électorale. Défendre la visibilité effective dans tous les domaines</p>	<p>mise en conformité des établissements recevant du public doit être accélérée,</p>	<p>Faire de l'accessibilité et de la conception universelle un des principes fondamentaux de la 6ème République. Favoriser l'habitat inclusif et la mobilité. Adaptation des logements facilitée par un crédit d'impôt et projet de plan domotique. Favoriser la pratique du sport par une meilleure prise en charge des fauteuils et des coûts de transport, la réalisation d'équipements sportifs légers accessibles, et un développement de la pratique sportive</p>

<p><b>Politiques sociales, aides financières</b></p>		<p>AAH &gt; 900 euros Réfèrent facilement accessible pour chaque personne Amélioration de la protection juridique des majeurs sous tutelle Amélioration de la protection juridique des majeurs sous tutelle Tarification adaptée Identification des logements adaptés par les bailleurs Solutions de relogement</p>	<p>Augmenter l'Allocation aux adultes handicapés au niveau du SMIC pour les personnes reconnues en incapacité de travailler pour des raisons physiques, psychiques, cognitives ou mentales. La rendre indépendante des revenus du conjoint. Revaloriser le taux des pensions d'invalidité selon les mêmes modalités, pour les personnes relevant des 2e et 3e catégories de la Sécurité sociale</p>	<p>Combattre les effets de seuil dans l'octroi des prestations sociales et minima sociaux. Donner aux MDPH les moyens de traiter les demandes plus rapidement. Augmenter le nombre de places dans les établissements spécialisés, tout en garantissant une prise en charge adéquate en recrutant le nombre de professionnels idoine.</p>	<p>Augmentation de 10% de l'AAH, suppression de la prise en compte du revenu du conjoint. articulation AAH et Revenu Universel d'Existence avec &gt; 1000 euros /mois toute PSH dans l'incapacité de travailler. Meilleur Financement des MDPH simplification, personnalisation, réduction des délais et participation ; Création d'un corps de contrôle anti-discriminations. Sacralisation du financement de places d'accueil en établissements sociaux, ou médicosociaux,</p>
<p>Aide aux aidants</p>	<p>Formation sur le handicap via le compte personnel de formation ou le congé individuel de formation et structurer une offre de formation de qualité. Référentiel HAS</p>	<p>Don de RTT entre collègues pour les aidants Prise en compte de la situation des aidants dans le calcul de l'âge de départ à la retraite Formation et accompagnement des aidants.</p>	<p>Création d'un métier de l'accompagnement Revalorisation tarifs horaires accordés aux PSH Redéfinition de l'obligation familiale et création d'un véritable statut de l'aidant, incluant la reconnaissance du droit au répit Aménagements horaires de travail et modes de garde de leurs enfants et leur insertion professionnelle.</p>	<p>Un trimestre de retraite pour cinq trimestres consacrés à aider un proche dépendant, alors qu'aujourd'hui un trimestre est octroyé tous les 30 mois consacrés à s'occuper d'un proche, dans la limite de 8 trimestres. appliquer concrètement le droit au répit, Des formations et soutien psychologique</p>	

<p>Accès à l'emploi</p>	<p>Permettre à tous les demandeurs d'emplois handicapés d'accéder à une formation adaptée et en adéquation avec les besoins des territoires. Encourager les jeunes en situation de handicap à poursuivre des études supérieures en développant les conventions multipartites sous l'égide de l'Etat, et développer la formation en alternance des personnes en situation de handicap Encourager le développement des entreprises adaptées, simplifier les démarches d'embauche et accroître le nombre de postes. Inciter les entreprises adaptées à devenir de véritables tremplins pour les jeunes en situation de handicap vers l'emploi adapté ou non.</p>	<p>Lutte contre la discrimination =une priorité nationale. Opérations de contrôles aléatoires et imprévus à grande échelle. Désignation des entreprises fautives. Les partenaires sociaux seront également mobilisés. Abondement public pour le compte personnel d'activité des personnes handicapées et Labellisation spécifique pour les formations qui leur sont destinées Nous développerons des initiatives de tutorat dans l'entreprise. Nous encouragerons les expérimentations tripartites (Pôle Emploi /associations/organismes de formation) pour favoriser l'insertion et la réinsertion des travailleurs handicapés.</p>	<p>supports pédagogiques adaptés Arrêt du désengagement financier de l'État. Centre d'orientation dans chaque département en lien avec la MDPH. Renforcer la cohérence des actions du service public de l'emploi et des organismes de placement spécialisé pour dynamiser l'emploi des travailleurs, via un dispositif de pilotage adapté Formation professionnelle Alternance entre travail « dans les murs » et travail « hors les murs ». • Renforcer les contrôles dans les établissements spécialisés (type ESAT)</p>	<p>Campagnes de sensibilisation au-delà du cadre scolaire, menées à l'échelle nationale, car les discriminations fondées sur l'état de santé et le handicap sont la principale cause de discriminations à l'embauche. Aide aux employeurs souhaitant recruter des personnes en situation de handicap, notamment pour les frais engagés à l'occasion des adaptations de poste. Aide et accompagnement des personnes en situation de handicap qui souhaitent créer leur entreprise</p>	<p>Facilitation de la vie des salariés en situation de handicap dans l'entreprise par l'aménagement des postes de travail et en favorisant le télétravail.</p>
<p>Scolarisation</p>	<p>formation initiale et continue sur les handicaps sera proposée à tous les professionnels concernés. plan de qualification de tous les auxiliaires de vie scolaire. Renforcer les liens entre le secteur médico-social et le milieu éducatif</p>	<p>scolarisation en milieu ordinaire auxiliaires de vie scolaire Parcours diplômants Accès aux loisirs périscolaires</p>	<p>volet « Handicap » dans la formation des enseignants Décloisonner le secteur de l'Éducation nationale et le secteur médico-social, et développer la mise à disposition d'enseignants spécialisés Créer, dans l'enseignement primaire et secondaire, autant de classes Ulis (Unité locale d'inclusion scolaire) Auxiliaires de vie scolaire formés et diplômés (création diplôme d'AVS).</p>	<p>mettre en conformité les bâtiments recevant du public, tels que les écoles et les universités, recruter des accompagnants formés pour améliorer au maximum les conditions d'apprentissages des élèves et étudiants en situation de handicap. Des campagnes de sensibilisation</p>	<p>Diminution du nombre d'enfants par classe en fonction du nombre d'enfants handicapés. Priorisation de l'accessibilité de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des jeunes adultes en situation de handicap, notamment autistes</p>